



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

ASSOCIATION
CULTURE HAINAUT
ECO-NATURE (C.H.E.N.)

CONVENTION DE
PARTENARIAT ET DE
COOPERATION ENTRE
LA COMMUNE
D'ESCAUTPONT ET
L'ASSOCIATION
CULTURE HAINAUT
ECO-NATURE (C.H.E.N.)
POUR L'ASSISTANCE
DANS LE CADRE DES
PROJETS VERTS
COMMUNAUX.

Date de la convocation
Le 17 février 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
28 mars 2023
publiée ou notifiée le
30 mars 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Cinq Février à Neuf heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (Quitte la séance à 10h55), M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mmes Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE, Mme Virginie BERNUS (Quitte la séance à 10h22)

Excusés : M. Patrick LATOUCHE (Pouvoir à M. Didier MARMIGNON), Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ), Nathalie DELHAYE-REVEL (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX (Pouvoir à M. Jean-Luc BULENS à partir de 10h55), Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Sandrine PONCHANT-CODET (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), M. Benjamin LECLERCQ (Pouvoir à M. Cédric LATOUCHE), Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), Tiffanie SURIA (Pouvoir à M. Jean-Luc FRERE).

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mme Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Commune désire poursuivre son engagement en faveur de l'environnement en sollicitant l'expertise de l'association CHEN (Culture Hainaut Eco-Nature). Cette fois-ci, la Commune souhaite

travailler en étroite collaboration avec ses "Projets Verts".

Pour rappel, l'association CHEN a pour objectif de participer au mouvement de transition vers un environnement plus sain, agréable, convivial et durable. Elle agit selon trois axes d'actions :

- *l'animation de projets, d'ateliers et de formations en lien avec le jardin, la biodiversité et les pratiques écologiques,*
- *la prestation de conseil en aménagement de jardins et d'espaces naturels,*
- *l'exploitation d'un jardin partagé.*

Depuis 2022, l'association CHEN collabore avec la Commune sur divers projets communaux, tels que le projet de réhabilitation de l'étang de la Cité Thiers et la création du « Jardin des Ecoliers » du Groupe Scolaire Brunehaut.

Aujourd'hui, la Commune souhaite renforcer cette collaboration en signant une nouvelle convention de partenariat pour une prestation de conseil et d'accompagnement en lien avec les Projets Verts Communaux, avec notamment :

- *La participation aux réunions inhérentes aux différents projets*
- *L'aide à la maîtrise d'ouvrage : études et élaboration de préconisations*
- *Des interventions sur le terrain pour études, conseils et suivis*
- *La participation à des réunions ou actions d'information et de démocratie participative*
- *La conduite de projets*
- *La participation aux chantiers nature concernant l'étang Cité Thiers.*

Cette convention de partenariat permettra de définir les droits et obligations de l'association CHEN et de la Commune. Elle portera notamment sur l'aménagement d'espaces verts, d'espaces urbains et de jardins, ainsi que sur les actions visant à préserver et développer la biodiversité.

Les projets en cours (valorisation de l'étang et le « Jardin des Ecoliers ») seront également intégrés dans cette convention.

Dans ce cadre, la Commune s'engage à financer l'Association CHEN pour ce partenariat à hauteur de 4 000 euros.

Cette collaboration entre la Commune et l'association CHEN s'étendra du 1er mars 2023 au 29 février 2024. Elle permettra ainsi de concrétiser de nombreux projets en faveur de l'environnement et de renforcer l'engagement de tous les acteurs locaux pour un avenir plus durable.

000013

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20230328-13_2023-DE

S'LO

Le Conseil Municipal est appelé à :

- *Autoriser Madame le Maire à signer :*
 - o *la convention de partenariat et de coopération entre la Commune et l'association CHEN*
 - o *les pièces administratives y afférant,*
- *Attribuer une subvention exceptionnelle à l'association CHEN d'un montant de 4 000 euros.*

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSÉ DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame le Maire à signer :

- o *la convention de partenariat et de coopération entre la Commune et l'association CHEN*
- o *les pièces administratives y afférant,*

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association CHEN d'un montant de 4 000 euros.

*Fait en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,*

Le Maire,



J. LEGRAND-DELHAYE.

Les secrétaires de séance,

M.PASSET

A blue ink signature of M. Passet, written in a cursive style.

C.LATOUCHE

A blue ink signature of C. Latouche, written in a cursive style.